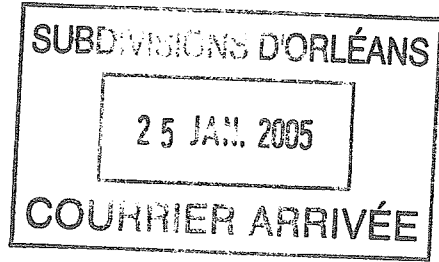


21330



PREFECTURE DU LOIRET



DIRECTION DES COLLECTIVITES
LOCALES ET DE L'ENVIRONNEMENT
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

AFFAIRE SUIVIE PAR MME BLOCK
TELEPHONE 02 38 81 41 29
COURRIEL marlene.block@loiret.pref.gouv.fr
REFERENCE MB/ICBOHY

ORLEANS, LE 19 JAN. 2005

A R R E T E

**LE PREFET DE LA REGION CENTRE
PREFET DU LOIRET
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

- VU le décret n° 89-3 du 3 janvier 1989 modifié relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, articles 5 et 21,
- VU l'arrêté ministériel du 31 août 1993 relatif aux modalités de désignation et de consultation des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique,
- VU la circulaire d'application DGS/VS du 5 avril 1994,
- VU l'arrêté du Préfet de Région Centre, en date du 25 octobre 2000, désignant les hydrogéologues agréés pour le département du Loiret,
- VU l'arrêté préfectoral du 28 mars 2004 autorisant la S.A BTG BOUTHEROURD à exploiter un forage au sein de la conserverie de légumes située sur le territoire de la commune de ST BENOIT SUR LOIRE.
- VU la demande formulée par le Directeur de la S.A. BTG BOUTHEGOURD, en vue d'obtenir l'autorisation d'utiliser l'eau prélevée dans le milieu naturel à des fins de consommation humaine, sur le territoire de la commune de ST BENOIT SUR LOIRE.
- SUR proposition du coordonnateur départemental des hydrogéologues agréés pour le département du Loiret,

A R R E T E

ARTICLE 1er -

M. Jean Claude ROUX, hydrogéologue agréé pour le département du Loiret, est désigné pour donner un avis sur le dossier relatif à l'utilisation par la S.A. BTG BOUTHEGOURD de l'eau prélevée dans le milieu naturel à des fins de consommation humaine, sur le territoire de la commune de ST BENOIT SUR LOIRE.

Handwritten signatures and initials

ARTICLE 2 -

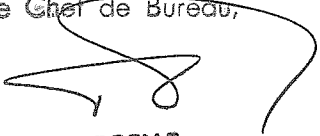
Le coût de l'intervention de l'hydrogéologue agréé est à la charge du demandeur.

ARTICLE 3 -

Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant et à l'hydrogéologue agréé.

FAIT A ORLEANS, le 19 JAN. 2005

Pour copie conforme
Le Chef de Bureau,


Frédéric ORELLE

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,


Bernard FRAUDIN

DIFFUSION :

- Original : dossier
- Demandeur : S.A. BTG BOUTHEGOURD
- M. le Maire de ST BENOIT SUR LOIRE
- M. Jean-Claude ROUX
100 rue de la Somme
Résidence Foch
45160 OLIVET
- M. le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales
- M. l'Inspecteur des installations classées
(DRIRE)
- M. LELONG
179 rue Heme
45160 OLIVET